

Compétition préliminaire de la Coupe du Monde de la FIFA 2018™ – 18 questions fréquemment posées

1) Qui est chargé de l'organisation de la compétition préliminaire de la Coupe du Monde de la FIFA 2018 ?

La compétition préliminaire et la phase finale de la Coupe du Monde de la FIFA 2018™ sont toutes les deux des événements FIFA et en tant que tels, ils tombent sous la responsabilité de l'organe directeur du football mondial. La FIFA est épaulée par les confédérations dans l'organisation de la compétition préliminaire.

2) Combien d'équipes se sont inscrites ?

Pour la première fois de l'histoire, les 209 associations membres de la FIFA se sont inscrites pour la compétition préliminaire. Cependant, en raison des décisions affectant la [Fédération Indonésienne de Football \(PSSI\)](#) et la [Fédération de Football du Zimbabwe \(ZIFA\)](#), seules 207 associations suivantes pourront/ont pu commencer leur campagne tandis que 141 équipes ont été tirées au sort lors de la cérémonie de Saint-Pétersbourg. À la suite de la décision prise par le Congrès de la FIFA en mai 2016 et confirmant l'admission du Kosovo et de Gibraltar en tant que 210ème et 211ème membres de la FIFA, ces deux associations sont en droit de participer aux qualifications pour la Coupe du Monde de la FIFA 2018™ – l'UEFA étant chargée de déterminer la meilleure façon d'intégrer ces deux nations à la compétition préliminaire. Ainsi, le Comité d'urgence de l'UEFA a décidé le 9 juin que le Kosovo rejoindra la Croatie, l'Islande, l'Ukraine, la Turquie et la Finlande dans le groupe I, alors que Gibraltar rejoindra la Belgique, la Bosnie-et-Herzégovine, la Grèce, l'Estonie et Chypre dans le groupe H.

3) Combien de matches seront disputés ?

870 matches devraient avoir lieu dans le cadre de la compétition préliminaire de la Coupe du Monde de la FIFA, Russie 2018™.

4) Les équipes reçoivent-elles des primes de participation ?

Le Comité Exécutif de la FIFA a approuvé le paiement d'une aide additionnelle spéciale de 300 000 dollars US à toutes les associations membres participant aux qualifications pour la Coupe du Monde de la FIFA 2018™. Ce montant peut être utilisé par les associations membres pour couvrir les dépenses (transport, hébergement, repas, etc.) liées à la participation de leur équipe à la Coupe du Monde de la FIFA 2018™ et/ou aux qualifications pour d'autres compétitions internationales de la FIFA (Coupes du Monde U-17, U-20, de Futsal ou de Beach Soccer) qui auront lieu en 2015 et 2016. Tous les renseignements à ce sujet sont disponibles dans la [circulaire 1472](#).

5) Des évaluations de sécurité seront-elles menées en amont des matches ?

La Division de la Sécurité de la FIFA, en coordination avec la Division Football de la FIFA, supervise la mise en place d'une évaluation de sécurité en amont des matches de la compétition préliminaire de la Coupe du Monde de la FIFA 2018™.

6) Qui est responsable de la sécurité sur site les jours de match ?

L'association membre participante hôte et le Comité Organisateur Local respectifs sont responsables des mesures de sécurité sur site les jours de match.

7) Qui a la responsabilité de décider de la date et du lieu des matches ?

L'association membre participante respective a la responsabilité de décider de la date de ses matches à domicile. Les dispositions spécifiques pour lesdits matches, concernant par exemple l'utilisation de terrains en pelouse naturelle ou artificielle ainsi que la mise en œuvre de la technologie sur la ligne de but, sont également la responsabilité de l'association membre participante, à l'exception des associations de l'UEFA, où c'est l'UEFA qui décide des dispositions pour les matches.

8) Combien de temps avant le match les joueurs appelés en équipe nationale devront-ils rejoindre leurs sélections respectives ?

Les détails concernant la mise des joueurs à la disposition de leur sélection sont disponibles dans l'annexe 1 de la [Réglementation sur le Statut et le Transfert des joueurs](#).

9) Qui décide des tenues des équipes ?

Pour le bon déroulement des matches, les discussions sur ce sujet doivent avoir lieu entre les équipes concernées bien avant la date de la rencontre, la décision finale en la matière étant prise par le Commissaire de Match de la FIFA conformément au [Règlement pour la Coupe du Monde de la FIFA 2018™](#).

10) Quand les officiels de match sont-ils désignés ? Qui est responsable de leur désignation ?

La FIFA est chargée de la désignation des officiels de match. Leurs noms sont publiés environ une semaine avant le match sur [FIFA.com](#).

11) Qui est responsable des questions de discipline ?

La Commission de Discipline de la FIFA est responsable des questions de discipline devant être évaluées conformément au [Code disciplinaire de la FIFA](#), qui est applicable à chaque match et chaque tournoi organisé par la FIFA, y compris la compétition préliminaire de la Coupe du Monde de la FIFA 2018™, ainsi qu'en application des autres règlements de la FIFA concernés.

12) Quelle est la réglementation disciplinaire en place concernant les cartons jaunes et les cartons rouges ?

Carton jaune : un joueur est averti s'il commet l'une des infractions sanctionnables décrites dans la Loi 12 des [Lois du Jeu](#).

En vertu du [Code disciplinaire de la FIFA](#) (art. 17.3), "un joueur est automatiquement suspendu pour le match suivant de la compétition en cours lorsqu'il obtient deux avertissements lors de deux matches différents d'une compétition organisée par la FIFA". Les matches de groupe des qualifications et les matches de barrages sont tous considérés comme faisant partie de la compétition préliminaire et, de ce fait, les suspensions imposées suite à deux avertissements dans des matches de groupe différents porteront également sur les matches de barrages.

Carton rouge : un joueur est exclu s'il commet l'une des infractions sanctionnables d'une exclusion décrites dans la Loi 12 des [Lois du Jeu](#).

En vertu du [Code disciplinaire de la FIFA](#) (art. 18.4), "une expulsion, même prononcée au cours d'un match interrompu, annulé et/ou déclaré perdu par forfait, entraîne une suspension automatique pour le prochain match. La durée de cette suspension peut être prolongée par la Commission de Discipline". Une amende peut également être infligée.

13) Les avertissements peuvent-ils être annulés ?

En vertu du [Code disciplinaire de la FIFA](#) (art. 37.1), "afin de rétablir l'égalité entre plusieurs équipes n'ayant pas disputé le même nombre de matches lors du premier tour d'une compétition, ou dans d'autres circonstances exceptionnelles, la Commission de Discipline peut, d'office ou sur requête d'une confédération, annuler les avertissements n'ayant pas abouti à une expulsion".

14) Quels sont les critères de départage applicables en cas d'égalité ?

Cette information est disponible sur [FIFA.com](#) dans le [Règlement pour la Coupe du Monde de la FIFA 2018™](#) (article 20.6) et dans cette [circulaire](#).

15) Quelles mesures seront mises en place par la FIFA pour empêcher le trucage des matches lors des qualifications ?

La FIFA est prête à surveiller tous les matches de la compétition préliminaire de la Coupe du Monde de la FIFA 2018™ par le biais de sa filiale [Early Warning System GmbH \(EWS\)](#), qui analysera le marché des paris pour y déceler tout mouvement suspect. EWS a déjà surveillé chacun des 820 matches disputés durant les qualifications pour la Coupe du Monde de la FIFA 2014™. En outre, tous les arbitres de la FIFA, lorsqu'ils ont reçu leur carte d'identité de la FIFA 2015, ont dû signer une déclaration de respect de tous les règlements de la FIFA, y compris de l'exigence de protéger l'intégrité du jeu. Il leur a également été remis une Brochure d'Intégrité de la FIFA, qui les informe de la nécessité de rapporter toute approche liée au trucage potentiel de matches et autres activités suspectes ou illégales. Enfin, à chaque Réunion de coordination de match (MCM) pour chaque rencontre de compétition préliminaire de la Coupe du Monde de la FIFA 2018™, le Commissaire de match de la FIFA donnera des instructions aux délégations des

équipes et aux arbitres désignés concernant la préservation de l'intégrité du match, entre autres questions liées à ce dernier.

16) Qui est responsable de la vente de billets ?

Les associations membres participantes sont responsables de la vente de billets pour leurs matches à domicile respectifs.

17) Qui est responsable de la vente des droits TV et de la décision en matière de droits TV pour les matches ?

La compétition préliminaire de la Coupe du Monde de la FIFA, Russie 2018™ est une compétition de football mondial accueillie par les associations membres participantes de chacune des six confédérations. En tant qu'organisatrice de la compétition préliminaire dans son ensemble, la FIFA n'est pas chargée de l'exploitation mondiale des Droits TV et médias pour les matches de compétition préliminaire à l'unité. Chaque association membre participante accueillant un match préliminaire particulier a le droit d'exploiter les Droits TV et médias pour ses matches à domicile. Cependant, les associations membres de certaines confédérations (par ex. l'UEFA, l'OFC) ont décidé de confier à leur confédération d'appartenance l'exploitation mondiale de leurs droits TV pour leurs matches préliminaires.

18) Existe-t-il une source en ligne officielle fournissant les dernières informations sur les résultats et les classements ?

La compétition préliminaire de la Coupe du Monde de la FIFA 2018™ sera couverte de façon complète sur FIFA.com, m.fifa.com (site mobile de la FIFA), l'[App FIFA](#) et par le biais des [comptes de la FIFA](#) sur les réseaux sociaux Facebook, Twitter et Instagram. Cette couverture – disponible en anglais, espagnol, français, allemand, arabe et russe – sera fournie par un réseau éditorial mondial et va d'informations statistiques comme les scores en direct, les calendriers, les résultats et les classements à du contenu éditorial comme des blogs en direct les jours de match, des entretiens exclusifs, des portraits d'équipe et bien plus encore.

Dernière actualisation le 10 juin 2016.